Cinquante-septième année. - N ° 91 A Mercredi 10 et jeudi 11 mai 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1281

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

853 897 502 RCS Clermont-Ferrand.
MARVALIN 63.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : Le Paille, ZA des Coustilles, 63340 Saint-Germain-Lembron.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date à TOULON SUR ALLIER (Allier) du 31 mars 2023, - La société ETS MARVALIN, société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros dont le siège social est à TRETEAU (Allier) - 17, rue du Commerce, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CUSSET sous le numéro 350 694 378 ET - La société MARVALIN 63, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros dont le siège social est à SAINT-GERMAIN-LEMBRON (Puy-de-Dôme) - Le Paille - ZA des Coustilles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 853 897 502 Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société « MARVALIN 63 » par la société « ETS MARVALIN » à laquelle la société « MARVALIN 63 » ferait apport de la totalité de son actif évalué à 919.981,97 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 526.976,08 euros, soit un apport net de 393.005,89 euros. L'opération prendra effet rétroactivement au 1er octobre 2022 les opérations actives et passives effectuées depuis cette date par la société « MARVALIN 63 » seront prises en charge par la société absorbante. Conformément aux dispositions de l'article 236-3 du Code de commerce et dès lors que la société « ETS MARVALIN » détient la totalité des actions représentant le capital de la société « MARVALIN 63 » et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange de titres ni augmentation de capital. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. Aucune prime de fusion ne sera non plus constatée. Les créanciers des sociétés fusionnées, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet de deux dépôts pour les sociétés fusionnées au Greffe du Tribunal de Commerce de CUSSET en date du 28 avril 2023 et au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND en date du 02 mai 2023..